

Communauté de communes Sor et Agout
Monsieur le Président
Espace loisirs « les étangs »
81 710 SAÏX Cedex

N/Réf : JCH/CH/YP
V/Réf : PLUI Sor et Agout – modification 1

Albi, le 17 juin 2021

Dossier suivi par Claire HERMET
c.hermet@tarn.chambagri.fr

Monsieur le Président,

Vous nous avez transmis, par courrier reçu le 25 mai 2021, le projet de modification simplifiée n°1 de Sor et Agout.

Nos remarques et avis portent sur les points suivants :

- **Modifications du règlement écrit – thématique toiture en zone agricole**
Nous approuvons votre volonté de vous référer à la charte départementale en matière d'urbanisme et donc aux recommandations du CAUE 81. Nous vous demandons donc d'enlever la formule « *les couvertures d'aspect brillant sont interdites* », et de reprendre la formulation de cette charte « *une toiture de couleur sombre (mate ou satinée) s'harmonisera mieux avec l'environnement paysager qu'une toiture de couleur claire. De façon générale, les toitures devront être plus sombres que les façades* ». Cette formulation nous semble plus explicite.
De plus la phrase « à plus de 2 pentes si cela permet une meilleure intégration paysagère » ne correspond pas aux préconisations de la charte. Nous demandons la suppression de ce point.
- **Modifications apportées au zonage – création de STECAL**
Cambon les Lavaur – La Borde : nous demandons la plantation d'une haie pluristratée, en bordure de la parcelle agricole limitrophe afin de constituer une zone lisière.
Algans – En Rose : nous sommes défavorables à l'augmentation de la surface de cette zone AT car ce secteur agricole (parcelles cultivées à proximité directe) n'a pas pour vocation première le développement de projets touristiques.
Dourgne – Le Peyrondels : nous sommes défavorables à la création de d'une structure agrotouristique au milieu d'une prairie exploitée, sans indication sur le projet.

Nous n'avons pas de remarques particulières sur les autres projets de STECAL.

- **Modifications apportées au zonage – modifications « à la marge »**
De façon générale, il est tout à fait cohérent que les surfaces gérées par l'activité agricole, déclarées à la PAC ou non, soit classées en zone A. Cela n'est aucunement incompatible avec la présence d'une trame agroécologique et d'enjeux environnementaux. Cette richesse écologique est généralement liée à cette gestion agropastorale. En effet, le classement en zone N exclut tout projet de construction nécessaire à l'exploitation agricole.

Puylaurens – En Bardou : Il est logique que toutes les parcelles gérées par cet élevage équin soient classées en zone A, pour permettre les futurs développements de cette exploitation agricole

Puylaurens – Teulardié : Nous demandons également que toutes les parcelles exploitées par cet élevage équin soient classées en zone A sans préjuger d'une possible localisation de construction qui sera étudiée ultérieurement dans le cadre ADS, selon l'évolution de l'élevage.

Dourgne – Montagne noire : Sur le désert de Saint Ferréol, le secteur visé est une propriété communale dont une partie en forêt est gérée par l'ONF. Les parties déclarées à la PAC ont une vocation pastorale et sont valorisées par un éleveur de la commune. Cette zone a été clôturée dans le cadre d'un contrat Natura 2000 pour permettre le maintien des pelouses sèches grâce au pâturage. Nous demandons que le rôle du pastoralisme dans le maintien de la biodiversité de ce site Natura 2000 soit reconnu au travers du maintien en zone A de cette partie du désert de Saint Ferréol.

Bertres – Le Pont : il s'agit d'une extension de l'urbanisation dans la zone Agricole d'une surface de 30 ares et non de la rectification d'une erreur matérielle. L'urbanisation de cette parcelle doit s'intégrer dans le projet intercommunal. Sur le fond et sur la forme, nous y sommes défavorables.

Les autres points n'appellent pas de remarques particulières de notre part

Nous vous prions d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de nos sentiments distingués.

Siège Social
96 rue des agriculteurs
CS 53270
81011 ALBI CEDEX 9
Tél : 05 63 48 83 83
Fax : 05 63 48 83 09
Email : accueil@tarn.chambagri.fr
Twitter : [@Chambagri_tarn](https://twitter.com/Chambagri_tarn)

Le Président,



Jean-Claude HUC